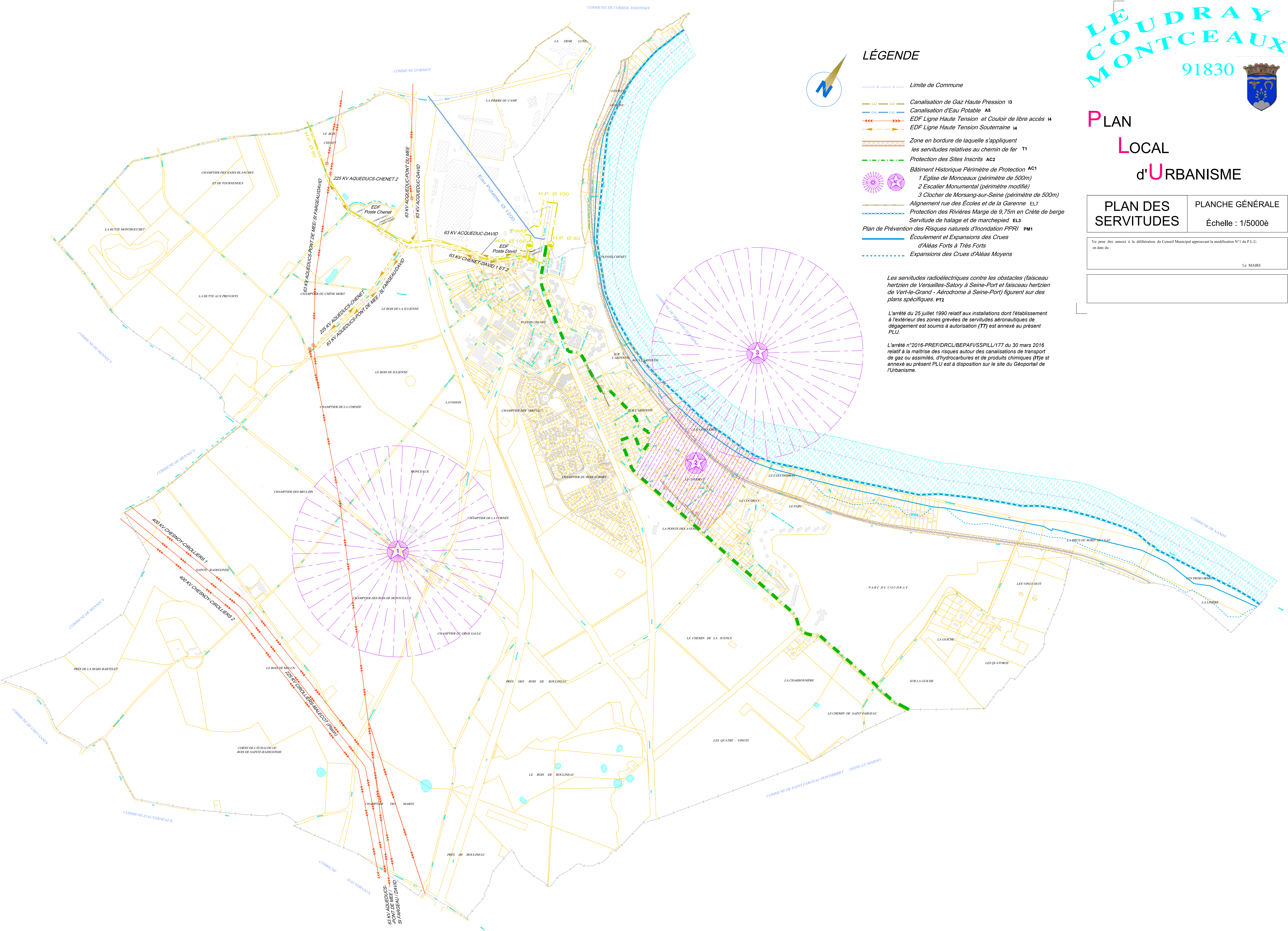




LÉGENDE

- Limite de Commune
- Canalisation de Gaz Haute Pression 13
- Canalisation d'Eau Potable A5
- EDF Ligne Haute Tension et Couloir de libre accès 14
- EDF Ligne Haute Tension Souterraine 14
- Zone en bordure de laquelle s'appliquent les servitudes relatives au chemin de fer T1
- Protection des Sites Inscrits AC2
- Bâtiment Historique Périmètre de Protection AC1
 - 1 Eglise de Monceaux (périmètre de 500m)
 - 2 Escalier Monumental (périmètre modifié)
 - 3 Clocher de Morsang-sur-Seine (périmètre de 500m)
- Alignement rue des Ecoles et de la Garenne EL7
- Protection des Rivières Marge de 9,75m en Crête de berge EL3
- Servitude de halage et de marchepied EL3
- Plan de Prévention des Risques naturels d'Inondation PPRI PM1
- Ecoulement et Expansions des Crues d'Aléas Forts à Très Forts
- Expansions des Crues d'Aléas Moyens

Les servitudes radioélectriques contre les obstacles (faisceau hertzien de Versailles-Satory à Seine-Port et faisceau hertzien de Vert-le-Grand - Aéroport de Seine-Port) figurent sur des plans spécifiques. PT2

L'arrêté du 25 juillet 1990 relatif aux installations dont l'établissement à l'extérieur des zones grevées de servitudes aéronautiques de dégagement est soumis à autorisation (T7) est annexé au présent PLU.

L'arrêté n°2016-PREF/DRCL/BEPAFI/SSPIL/177 du 30 mars 2016 relatif à la maîtrise des risques autour des canalisations de transport de gaz ou assimilées, d'hydrocarbures et de produits chimiques (H1) est annexé au présent PLU est à disposition sur le site du Géoportail de l'Urbanisme.



PLAN
LOCAL
d'URBANISME

PLAN DES SERVITUDES	PLANCHE GÉNÉRALE
	Échelle : 1/5000è

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal approuvant la modification N°1 du P.L.U. en date du :

Le MAIRE